

rappelée hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

On se rappelle, qu'il s'agit de l'écrasement d'un plancher chargé de 117 sacs de farine, qui a occasionné la mort du propriétaire de la maison, le sieur Deleplanque. La famille du défunt s'était portée partie civile et demandait 12,000 fr. de dommages-intérêts. Le tribunal lui a alloué 3,000 fr. et a condamné de plus Mahieu à 400 fr. d'amende.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné lundi à six mois de prison, la nommée Marie Dhennin, de Roubaix, pour vol d'une montre en or à un horloger de notre ville.

Dans la même audience, le tribunal a condamné à un mois de prison un individu de Lannoy, L. Lecherf, pour injures au garde champêtre.

La police de Roubaix vient d'arrêter le nommé L. Resson, ouvrier charpentier, né à Charleroy (Belgique) sous prévention de vol.

Un mandat d'extradition avait été lancé contre Resson pour divers délits commis en Belgique.

Dans son audience du 2 février le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 27 jugements concernant 27 inculpés, dont 5 condamnés à l'emprisonnement.

- 3 cabarets ouverts à une heure indue.
- 1 contravention au règlement sur la fermeture du théâtre.
- 2 embarras de la voie publique.
- 1 barrière de dégel.
- 2 petite voirie.
- 1 mauvais traitements exercés sur un cheval.
- 1 ouvrier occupé sans livret.
- 2 police de roulage (abandon de voitures).
- 7 tapages injurieux et nocturnes.

Samedi dernier est mort au Havre, un ancien négociant, M. Jean-Ferdinand de Saint-Jean, né dans cette ville, le 9 août 1857.

Par un testament dont l'original a été déposé en l'étude de M^e Fould, notaire à Paris, et une copie chez M^e Duval, notaire au Havre, M. de Saint-Jean a institué la ville du Havre sa légataire universelle.

Le testament de M. de Saint-Jean date de 1867. Il pose au legs universel dont nous venons de parler les deux conditions suivantes : 1^o affecter une somme de 300,000 francs à la fondation d'un hospice pour les protestants ; 2^o faire tenir à une ville du nord de la France une autre somme de 300,000 francs destinée à une fondation analogue. Divers autres legs sont stipulés dans le testament.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie

Lundi 6 février, à 8 h. du soir

DU CUIVRE (Suite).

Des principaux alliages du cuivre. — Du laiton ; de sa fabrication et de ses nombreux usages. — Fabrication des épingles. — Présence de l'arsenic dans le laiton.

DU BRONZE : de ses usages et de ses principales espèces.

Cours public de Physique

Mercredi 8 février, à 8 h. du soir

APPLICATION DE L'ÉLECTRO-CHIMIE.

Galvanoplastie : appareils, dissolution, moules. — Applications diverses de la galvanoplastie.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 1	le 2	hausse	baisse
3 ^o / ₄ ancien	67.00	66.95		5
4 ^o / ₄ au compt.	95.90	95.75		15

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité égale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 1^{er} février.

On annonce pour demain jeudi, une réunion du conseil privé sous la présidence du Prince Napoléon.

Nous ne croyons pas qu'il y ait rien de fondé dans les bruits d'après lesquels S. A. I. irait accomplir prochainement une mission en Allemagne. Outre que rien ne semble motiver l'excursion dont il s'agit, la France étant décidée à ne point intervenir dans le débat relatif aux duchés de l'Elbe, l'absence du prince au moment où va s'ouvrir dans le sein du sénat, la discussion de l'Adresse, susciterait des interprétations que tout le monde a intérêt à prévenir.

Le Conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de l'Empereur. Ceci nous donne occasion d'affirmer que le discours d'ouverture des Chambres n'a point été communiqué et ne le sera probablement pas, aux ministres assemblés avant la séance impériale.

La tranquillité est rétablie à Turin.

Il est question de compléter le dernier décret sur la mise en activité du conseil privé, par la nomination d'un secrétaire de ce conseil. Cette mesure indiquerait que le conseil privé doit être appelé à des délibérations fréquentes et régulières. Sous le régime parlementaire, le conseil des ministres avait un secrétaire, qui était M. Luggay. Ce seraient des fonctions à peu près analogues que remplirait le secrétaire du conseil privé.

Il y a eu hier grand bal chez lord et lady Couvley à l'ambassade d'Angleterre.

La fête que doivent donner le prince Napoléon et la princesse Clotilde, au Palais-Royal, est fixée au 14 février. On assure que 1500 invitations ont été envoyées.

On fait de grands préparatifs au ministère de la marine pour le bal que S. Exc. M. le comte de Chasseloup. Laubart va donner dans quelques jours. La grande loggia à Colonnades corinthiennes qui donne sur la place de la Concorde a été convertie en une galerie close pour faciliter la circulation et le service.

M. le procureur-général Dupin est en pleine convalescence.

Il résulte d'une note publiée par le *Constitutionnel* que seulement depuis deux mois, le gouvernement a autorisé tant à Paris que dans les départements 469 cours scientifiques et littéraires. Les conférences qu'il a interdites ne l'ont été que parce qu'elles tendaient à faire dégénérer l'enseignement public dont il s'agit en controverses religieuses ou politiques.

On écrit de Bruxelles que M. Victor Hugo vient de vendre au prix de 300,000 francs un nouveau roman aux éditeurs des *Misérables*.

On assure que M. Guizot est dans l'intention de publier mensuellement un écrit intitulé : *Simple discours* et traitant des questions contemporaines.

Le Tribunal correctionnel de la Seine a jugé contradictoirement l'affaire entre MM. Nadar et Godard au sujet du ballon *le Géant*. Il a réduit de six mois à un mois la peine de l'emprisonnement prononcé contre M. Godard et à 500 francs les dommages et intérêts envers M. Nadar, sauf recours de ce dernier en matière civile.

Les chemins de fer, l'électricité, les journaux eux-mêmes, tout cela ne nous empêche pas d'ignorer ce qui se passe dans les contrées lointaines ou prochaines. Ainsi, il y a quelques jours, une feuille de Paris ayant imprimé que « le catholicisme est prosaïque en Turquie », tout le monde a accepté l'assertion comme mot d'évangile.

Tout le monde a eu tort. L'erreur du journal parisien est démontrée par une lettre fort bien faite de S. Exc. Rustembey, ambassadeur du sultan près le roi d'Italie. Nous en citons les phrases essentielles.

« Toutes les personnes qui ont visité la Turquie pendant ces dernières années, et qui ont étudié sans idées préconçues nos institutions actuelles, pourront vous affirmer que, loin d'être prosaïque en Turquie, la religion catholique se fait publiquement, avec autant et même plus de liberté que dans certains pays où ce culte constitue la religion d'Etat.

« Ainsi, à l'époque de la Fête-Dieu, pour ne vous citer qu'un exemple, des processions catholiques parcourent les rues bannières déployées, le clergé revêtu de ses insignes, précédées par la musique militaire d'un régiment turc et accompagnées d'une escorte d'honneur de soldats musulmans. Elles ne rencontrent chez les populations que des témoignages de respect, et quand elles passent devant un poste de soldats, les honneurs militaires leur sont rendus.

« Non-seulement les églises catholiques sont parfaitement libres et indépendantes, mais il existe encore un grand nombre d'écoles, de couvents et de missions religieuses qui professent publiquement leur culte. »

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

On écrit de Berlin :

Un de nos professeurs de philologie les plus distingués et les plus savants, vient d'être atteint d'une aliénation mentale d'une nature toute particulière. Il se figure que les notes qu'il a recueillies pendant plusieurs années sur la vie de Jules César, lui ont été enlevées et qu'elles ont été remises à l'Empereur Napoléon. Il attend, dit-il, avec une impatience fébrile l'apparition de l'ouvrage pour réclamer ce qu'il appelle sa propriété morale. Il soutient que son manuscrit lui a été volé par un chapelier français chez lequel il a logé. Le pauvre professeur est tellement absorbé par cette affaire imaginaire qu'il n'est plus capable de faire ses cours et qu'il a été forcé de renoncer à sa chaire. Tous les efforts faits par ses amis pour lui enlever ces bizarres idées sont jusqu'à présent restés sans résultat.

Le correspondant du *Times* à Calcutta donne de nouveaux détails sur le cyclone qui a ravagé la capitale des Indes anglaises : On avait cru d'abord que les premiers récits exagéraient la catastrophe, en portant à 12,000 le nombre des victimes. Il paraît, au contraire, qu'il n'y a pas

moins de 60,000 personnes noyées ou tuées.

Dans la seule île de Sangor, on comptait 8,200 habitants avant l'apparition du cyclone, il n'en reste plus qu'à 1200; les flots avaient tout emporté en un clin d'œil. Après l'inondation est arrivée la maladie, et aujourd'hui on traverse des villages entiers sans presque y rencontrer âme qui vive.

— On écrit de Londres, que dimanche soir, à la fin du spectacle le feu à pris au théâtre de Surrey. Le public prévenu à temps, a pu quitter la salle sans accident. Malgré la confusion, tous les artistes ont été sauvés. Le théâtre et plusieurs maisons voisines ont été brûlés.

— Hier à eu lieu à Paris, le tirage semestriel des obligations remboursables, appartenant aux emprunts contractés en 1855 et 1860.

On sait que les obligations de ces emprunts forment trois séries identiques de numéros, jaune, blanc et rose.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 1,210 de ces numéros, faisant 3,630 pour les trois séries.

Voici les quinze premiers numéros sortis qui ont gagné les primes :

Le n^o 73,066 a gagné la prime de 100,000 fr.
Les n^{os} 80,186, 59,739, 46,356 et 36,444 ont gagné chacun, 10,000 fr.
Les n^{os} 97,148, 72,740, 64,066, 25,492, 133,328, 11,866, 93,131, 110,419, 123,938, 59,730, ont gagné chacun 1,000 fr.

— Le 31 janvier a eu lieu le tirage de la loterie de Saint-Cloud, organisée pour terminer la belle église romaine qu'on a construit récemment dans cette ville. Le n^o 221,471 a gagné la prime de 5,000 fr. ; le n^o 374,555 la prime de 2,000 fr. et 155 autres numéros chacun 20 fr.

— On lit dans le *Moniteur du soir* : Deux jeunes soldats de la classe 1839 et 1861, qui avaient été laissés dans leurs foyers, à titre de soutiens de famille, viennent d'être appelés à l'activité. L'un parce qu'il s'est rendu coupable de sévices et de violences graves envers son vieux père, l'autre, parce qu'il avait pris part à une rixe qui a nécessité l'intervention de la force publique, contre laquelle il s'est révolté. En apprenant cette mesure de légitime rigueur les soutiens de famille doivent se souvenir que la faveur dont ils jouissent est conditionnelle, et que, dans tous les cas, elle ne peut être conservée à ceux qui s'en rendent indignes par leur conduite.

— Une lettre publiée par le *Courrier du Bas-Rhin* contient d'intéressants détails sur l'auberge fondée à Mulhouse par M. Jean Dolfus le 1^{er} avril 1858. Depuis cette époque, elle a donné asile à 15,638 voyageurs, de tout âge et des deux sexes.

Le relevé de l'année 1864 donne les chiffres suivants : 3786 voyageurs, dont 264 femmes et 208 enfants, y ont reçu l'hospitalité. On accorde à chaque hôte le gîte pour une nuit, un souper, un déjeuner, et le matin, au départ, le pain et 20 centimes. L'auberge contient une chambre spéciale pour les femmes, et une infirmerie pour les malades. Il arrive souvent qu'aux plus nécessiteux on remet avant le départ une chemise ou une paire de souliers. Il est extrêmement rare qu'un désordre s'y produise ; il est arrivé même que des voyageurs, ayant trouvé dans la journée la place qu'ils cherchaient, ont renoncé aux 20 centimes qui leur sont alloués.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché a été assez ferme jusqu'à 2 heures, malgré 1/8 de baisse à Londres. La rente a fait dans cette période. 67-25 et le mobilier 978-75. Le cours de compensation pour la rente a été fixé à 67-40. Les affaires sont très animées. Les reports modérés, pendant toute la Bourse se sont encore détendus à la fin. La rente reste à 66-95 avec 25^e de report. L'Italien s'est tenu de 65-25 à 64-90; il reste à 65 fr.; son report est de 30^e. Le Mobilier à 1 fr. de report, il reste à 967-50. L'Espagnol a faibli de 576-25 à 580. L'Orléans reste à 921-25 après 926-25. Le Nord a 1020. L'Est à 510 après 512-50. Lyon 945 après 953-75. le midi à 5/5 après 580 et l'Ouest à 540. La plupart des chemins étrangers restent également à des cours inférieurs à ceux de la première moitié de la Bourse. Les Lombards à 547 50. Les Sardes à 300. Les Romains à 270. Saragosse à 402-50 et le Nord d'Espagne à 337-50. L'Autrichien est ferme à 450. La société générale est à 603. Les Transatlantiques font 530.

Cours moyen du comptant : 3 0/0 67-42
1/2 à 1/2 0/0, 93-82 1/2
Banque de France : 3,550.
Crédit foncier : 1270.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

— *L'Histoire de France illustrée*, de MM. Bordier et Charton ; les *Voyageurs anciens et modernes*, livre couronné par l'Académie française ; le nouveau volume au *Magasin pittoresque*, se recommandent par les qualités les plus essentielles dans les ouvrages destinés aux familles : instruction, sincérité, conscience, choix, judicieux ses sources pour les gravures comme pour le texte, et sur-tout longue expérience de ce qui convient le mieux à l'enseignement agréable des connaissances utiles à tout le monde.

SOCIÉTÉ

DES MAGASINS GÉNÉRAUX

et

DES SOUPRES DE SICILE

COMPAGNIE ANONYME

Autorisée par décrets royaux des 1^{er} mai et 9 novembre 1864 ; constituée en date du 18 janvier 1865, suivant acte passé par devant M^e Ghilia, notaire à Turin.

Siège social à Turin

Entrepôts et Succursales :

A Paris, Marseille, Londres, Naples, Palerme, Anvers.

CAPITAL SOCIAL : 25 MILLIONS DE FRANCS

Actions de 500 fr. au porteur, délivrées contre le 2^e versement de 125 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le duc de la Verdura, sénateur du royaume d'Italie ;

D'Hoffschmitt de Resteigne, ministre d'Etat du royaume de Belgique ; grand cordon de la Légion-d'Honneur et des saints Maurice et Lazare, commandeur de l'ordre de Léopold ;

De Luca, député au parlement italien ; Royer de Behr, membre de la Chambre des représentants belges ;

G^e Tamajo, député au parlement, ancien ministre à Palerme ;

Le marquis de Mirabeau, ancien administrateur des Chemins Romains ;

Le colonel Ludovic Frapollis, ancien député, ex-ministre à Modène ;

Luteroth, de Hambourg, banquier, administrateur de la Caisse Mobiliera ;

Le commandeur Ranco, député, ingénieur en chef des Chemins de fer Calabro-Siciliens ;

Le comte Guillaume Van der Burch, propriétaire ;

Zacheroni, propriétaire ;

Rubattino, armateur, directeur de la C^e nationale de navigation ;

D^e Sabatini, propriétaire ;

Montecchi, député, secrétaire général des Chemins de fer de la Sardaigne ;

N. Bères, administrateur de la Caisse-mobiliera, secrétaire général.

Directeur général de la Société :

J.-F. BRUNFAUT, ingénieur,

Directeur à Palerme.

Prince de SANTA-MARGHERITA.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ

Commandeur Vergezzi, avocat, député, ancien ministre des finances ;

Crispi, avocat, député au parlement ;

Pouget, avocat à la Cour impériale de Paris.

INTÉRÊT des actions. 6 p. 100

DIVIDENDE minimum. 45 p. 100

ÉMISSION DES 6000 ACTIONS RÉSERVÉES À LA FRANCE.

Conditions de la souscription. — On verse 125 fr. en souscrivant :

A PARIS, à la Caisse mobiliera, Société anonyme de Crédit provincial et communal, 24, rue Drouot.

A LYON, à la Caisse Mobiliera, 18, rue du Bal-d'Argent.

Et dans les autres villes de France, chez MM les banquiers et correspondants de la Caisse Mobiliera.

Ou bien en versant les fonds aux succursales de la BANQUE DE FRANCE, au crédit de la Caisse Mobiliera.

AFFECTIONS DE POITRINE.

CATARRHES, COQUELUCHE, GRIPPE, ETC.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de DELANGRENIER sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, gripes, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies. 5087-9261

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'éditeur Courcier vient de mettre en vente une nouvelle édition, augmentée d'un supplément, du *grand Dictionnaire de géographie universelle, ancienne et moderne, ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc.*, de toutes les parties du monde, par MM. Bescherelle aîné et Devars, avec la collaboration de plusieurs géographes français et étrangers ; 4 forts volumes in-4^e (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages). Broché, 60 fr., le même ouvrage, relié, 70 fr., rendu franco dans toute la France. L'ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

Cet important ouvrage se publie également en 400 livraisons à 15 centimes la livraison, et est en cours de publication. Prix complet, y compris le supplément, 60 fr. On peut souscrire par fraction de 100 livraisons, en adressant à l'avance un mandat de 15 fr. à l'ordre de l'éditeur, pour recevoir franco chaque semaine les livraisons parues.

Chez A. Courcier, libraire-éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche) n^o 13, à Paris.

DÉCHAUSSEMENT

Ébranlement des dents. Guérison par l'elixir solidifiant : BERTIN, dentiste, 21, rue de la Jussienne, Paris. Flaçon 3 fr. et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre-poste. 706-81 6

Nous avons souvent parlé à nos lecteurs

de LA MODE ILLUSTRÉE

et nous ne pouvons que persister dans les éloges que nous lui avons accordés. L'utilité, tel est en un mot le programme de ce journal, par excellence journal de la famille, paraissant une fois par semaine, chaque dimanche, et donnant douze planches, qui contiennent une multitude de patrons en grandeur naturelle. L'administration de la *MODE ILLUSTRÉE* fait paraître depuis le 1^{er} octobre, de nouveaux modèles de chapeaux, robes, manteaux, vestes, lingerie, etc., enfin tous les objets que la saison d'hiver comporte ; tous ces objets trouvent leurs places dans les 52 numéros que la *MODE ILLUSTRÉE* donne chaque année représentés par de très belles gravures sur bois ou sur acier (colorées), selon l'édition qu'on choisira (près de mille gravures).

Inspirer aux femmes de toutes les classes le goût du travail en leur donnant les modèles les plus exacts et les explications les plus détaillées et les plus minutieuses de tous les genres de travaux : tricot, crochet, tapisseries, jours de dentelles, broderie sur toute étoffe : leur enseigner à préparer elles-mêmes tous les objets qui servent à vêtir elles et leurs enfants ; rendre ces travaux attrayants en les rendant faciles, c'est ainsi que l'administration de la *MODE ILLUSTRÉE* a envisagé la voie qu'elle devait parcourir.

Des conseils relatifs au gouvernement des ménages, des recettes d'économie domestique, des articles sur le savoir-vivre composent un enseignement destiné à compléter toutes les éducations féminines ; des nouvelles rédigées de façon à intéresser les femmes tout en offrant aux jeunes filles des tableaux d'une moralité scrupuleuse, forment des articles variés la partie littéraire de la *MODE ILLUSTRÉE*.

Pour satisfaire celles de ses abonnées, qui reconnaissant l'utilité et la parfaite exactitude des patrons, ont désiré d'en voir augmenter le nombre, la *MODE ILLUSTRÉE* a publié une ANNEXE intitulée :

LES PATRONS ILLUSTRÉS

composés de 14 livraisons par an. Ces 26 feuilles offrent un total de 200 patrons au moins ; l'abonnement aux *Patrons illustrés*, réservés aux abonnées de la *MODE ILLUSTRÉE* seulement, est de 4 fr. par an. Donc, pour 18 fr. par an, on reçoit 52 numéros et 26 feuilles de patrons (franco), tandis que l'édition ordinaire coûte toujours, avec 12 feuilles de patrons, 14 fr. par an (franco).

Afin de prouver au public qu'elle prend un engagement sérieux, l'administration de la *MODE ILLUSTRÉE*, 56, rue Jacob, à Paris, envoie gratis et franco, sans engager à rien, un numéro quelconque à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On peut, si on le préfère, à titre d'essai, ne s'abonner que pour trois mois, au prix minimum de 3 fr. 50 pour treize numéros.

Envoyer le prix, soit en timbres-poste, soit en un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. Firmin-Didot frères, fils et C^e, rue Jacob, 56, à Paris.

Les abonnements datent du 1^{er} de chaque mois.

Contrefaçons et imitations.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIERE est contrefait et imité. Il ya des gens qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande le remplaceant par du chocolat aché à bas prix et dans lequel la magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. — Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature Desbrière, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepelletier, 9, à Paris.

— Contre les rhumes, gripes, maux de gorge, le SIROP et la PATE DE NAFÉ DE LANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les pharmacies. (4421

La Monographie des Hémorroïdes

par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8^e. Prix 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Échiquier, Paris. (Consultat.) Aurançh. 5006

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :

	Lettres affr.	non affr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
De 10 gr. jusq. 20 gr.	0 40	0 60
De 20 » 100 »	0 80	1 20
De 100 » 200 »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	Lettres affr.	non affr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 10 jusqu'à 20 »	0 20	0 30
de 20 » 100 »	0 40	0 60
de 100 » 200 »	0 80	1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.